

# AVIS

---

Conformément à l'article L. 143-28 du Code de l'urbanisme, le Comité syndical du Syndicat Mixte des Vallons de Vilaine a approuvé par délibération, lors de sa séance du 12 février 2025, le bilan à six ans du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) des Vallons de Vilaine.

Après analyse des évolutions du territoire et de la mise en œuvre des orientations du SCoT, il a été décidé de maintenir le document en vigueur.

Le bilan ainsi que la délibération correspondante sont consultables :

En ligne sur le site du Syndicat Mixte du SCoT des Vallons de Vilaine : <http://www.vallonsdevilaine.fr/>

Au siège du Syndicat Mixte, 12, rue Blaise Pascal, 35580 GUICHEN, aux jours et horaires d'ouverture habituels.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le Syndicat Mixte des Vallons de Vilaine par téléphone au 0299570873 ou par courriel à [scot@vallonsdevilaine.fr](mailto:scot@vallonsdevilaine.fr).